

Annexe II c

Tableau de correspondance d'épreuves et d'unités

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ÉPREUVES ET DES UNITÉS

<p>BEP spécialité Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie défini par l'arrêté du 17 juillet 2001 dernière session 2012</p>	<p>BEP spécialité Restauration à deux options défini par le présent arrêté première session 2013</p>	
<p>épreuves</p>	<p>épreuves</p>	<p>unités</p>
<p>EP1 Pratique et techniques professionnelles</p>	<p>EP2 Pratique professionnelle</p>	<p>UP2</p>
<p>EP2 Technologies professionnelles et sciences appliquées</p>	<p>EP1 Technologie professionnelle, sciences appliquées, gestion appliquée</p>	<p>UP1</p>
<p>EP3 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière</p>	<p></p>	<p></p>